



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

AVIS DE PUBLICITE AUX ASSOCIATIONS

Conseil d'exploitation des régies Eau potable et Assainissement

Prolongation de la date limite de candidature

Le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane informe :

Une régie Eau potable et une régie Assainissement ont été créées au 1^{er} janvier 2021. Elles sont administrées par un Conseil d'exploitation commun composé de 10 membres dont 3 membres représentants les associations d'usagers/consommateurs.

Lors de sa réunion du 2 février 2021, le Conseil communautaire a désigné les membres du Conseil d'exploitation.

Suite à la démission d'un membre représentant les associations d'usagers et/ou consommateurs, il est procédé à un nouvel appel à candidatures.

Ces associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en adressant les candidatures des personnes concernées. Il est précisé que le Conseil d'exploitation est composé uniquement de membres titulaires, qui ont la possibilité de donner procuration à un autre membre du Conseil d'exploitation en cas d'empêchement.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que le territoire d'intervention de l'association couvre le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, même si l'association n'a pas son siège sur ledit territoire ;
- Jouissant de leurs droits civils et politiques ;
- Qui ne sont pas membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Les candidats ne peuvent :

- Prendre ou conserver un intérêt dans les entreprises en rapport avec les régies ;
- Occuper une fonction dans ces entreprises ;
- Assurer une prestation pour ces entreprises ;
- Prêter leur concours à titre onéreux aux régies.

Les candidatures devront parvenir à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération **avant le 5 mai 2021**, dernier délai, à :

Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Hôtel communautaire
100 Avenue de Londres – CS 40548 – 62411 BETHUNE Cedex